

N° 67, du 11 avril 1889.

Inscriptions au registre du commerce. Importations et exportations suisses en février. Décisions sur le tarif douanier aux Etats-Unis. Exposition industrielle à Hambourg. Situation de banques étrangères.

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

Mise au concours.

Il est mis au concours pour le *bâtiment fédéral de physique à Zurich*:

1. les *travaux autour du bâtiment*, tels que nivellement du terrain, chemins, terrasse, rigoles, clôtures, etc.;
2. les *carrelages dits Terrazzo et en carreaux*;
3. la *fourniture des parquets*;
4. la *fourniture des volets roulants en bois*.

Les dessins, avant-métrés et le cahier des charges sont déposés au bureau de la direction des travaux à Zurich (Polytechnicum, n° 18^b).

Les offres doivent être adressées à l'administration soussignée, d'ici au 15 courant *inclusivement*, et porter la suscription: « Soumission pour le bâtiment fédéral de physique à Zurich ».

Berne, le 1^{er} avril 1889. [2..]

*Direction
des travaux publics de la Confédération.*

Mise au concours.

Il est ouvert un concours pour la construction d'une clôture en fer forgé avec barrières à coulisse dans la cour de l'hôtel des postes d'Interlaken. Les dessins, l'avant-métré et le cahier des charges sont déposés, à partir du 30 courant, au bureau fédéral de la surveillance des travaux à Thoune.

Les offres doivent être adressées affranchies, à l'administration soussignée, d'ici au 8 avril prochain inclusivement, et porter la suscription : « Soumission pour travaux de serrurerie pour l'hôtel des postes d'Interlaken ».

Berne, le 26 mars 1889. [2.]

*Direction
des travaux publics de la Confédération.*

Mise au concours.

Les fournitures de pain et de viande pour les cours militaires en 1889 sur la place d'armes de Moudon sont mises au concours.

Les offres doivent être adressées cachetées et franco, avec la suscription „Soumission pour pain et viande“, au commissariat central des guerres, d'ici au 27 courant.

L'indication des cautions et une attestation des autorités communales constatant la solvabilité du soumissionnaire et des cautions doivent être jointes, comme indispensables, à la soumission.

Le cahier des charges est déposé au commissariat cantonal des guerres à Lausanne, ainsi que dans les bureaux du commissariat central.

Berne, le 8 avril 1889. [2.]

Le commissariat central des guerres.

Mise au concours.

L'administration soussignée met au concours la fourniture des objets mentionnés ci-après.

27,300 m. de drap pour capotes.

25,200 m. de doublure grise en coton, croisée.

4725 m. de doublure en lin.

- 15 kg. d'anneaux pour capotes.
- 20 kg. de crochets » »
- 168,000 boutons de 21 mm. en nickel-plaqué.
- 52,500 boutons de 15 mm. en nickel-plaqué, d'après l'échantillon du 5 juin 1882.
- 21,000 m. de passément.
- 85 m. de drap de parements rouge-écarlate.
- 20 m. de drap de parements noir.
- 16,000 paires de cuir pour porte-ceinturon, en peau de veau.
- 1,850 sacs de transport pour des vestes d'exercice.
- 2,000 sangles pour guêtres.
- 2,700 sangles pour capotes.

NB. On acceptera des offres pour capotes confectionnées.

Terme d'offre: 20 avril 1889.

Les termes de livraison sont mentionnés dans les *formulaire de soumission* détaillés, qui seront envoyés sur demande par l'administration soussignée.

On peut prendre connaissance des modèles auprès de l'administration. Des coupons de doublure en coton et en lin seront envoyés comme échantillons de qualité, mais ils doivent être retournés avec la soumission. D'autres échantillons ne seront pas expédiés au dehors.

Des échantillons de capotes avec leurs détails (fournitures) peuvent être examinés sur toutes les places d'armes fédérales, soit auprès des troupes ou aux commissariats des guerres cantonaux.

Berne, le 5 avril 1889. [2.]

*Commissariat central des guerres,
section de l'habillement.*

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

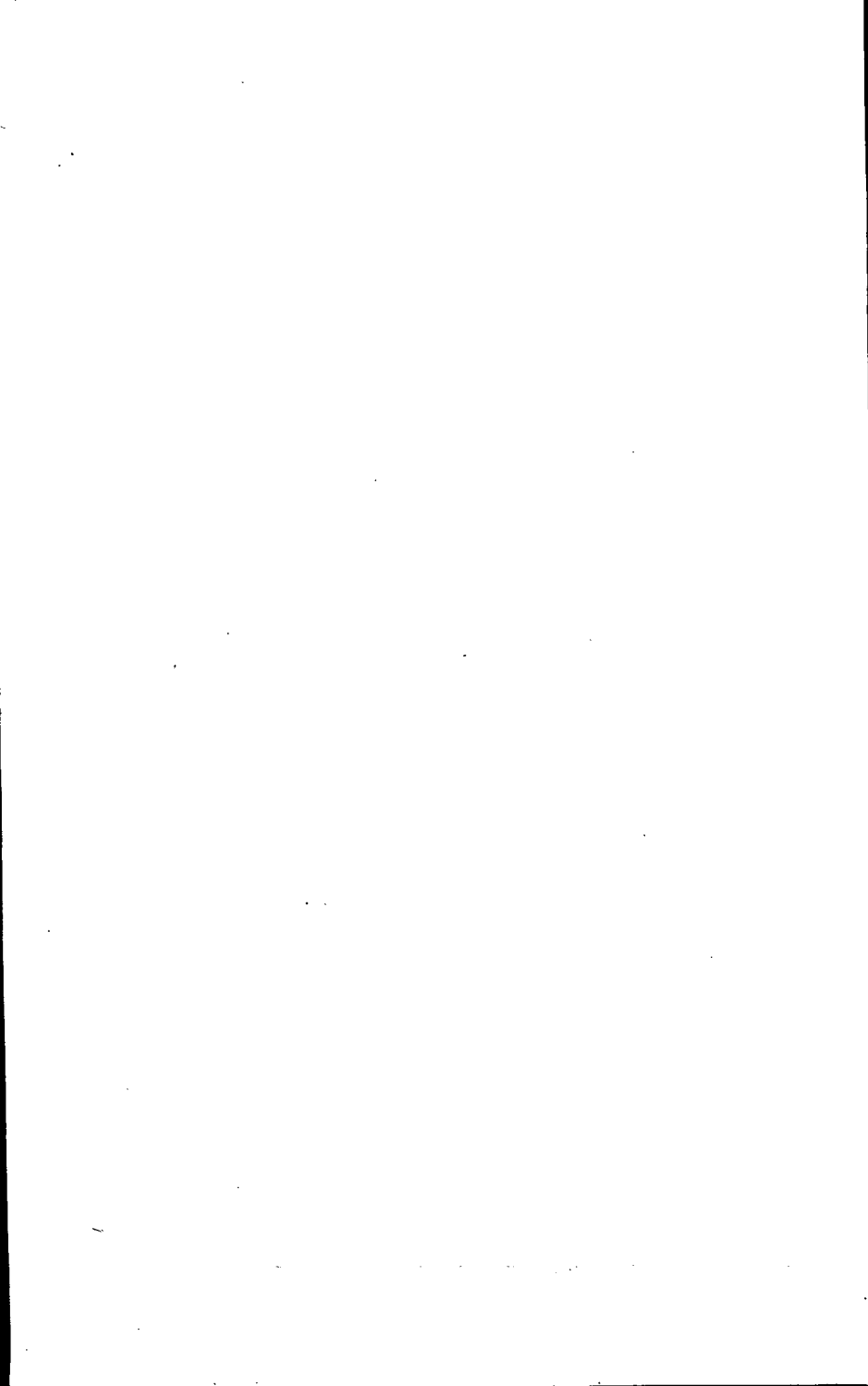
1) **Directeur** du X^me arrondissement postal (Coire). S'adresser, d'ici au 26 avril 1889, à la direction générale des postes à Berne.

2) **Administrateur** postal à Moudon (Vaud). S'adresser, d'ici au 26 avril 1889, à la direction des postes à Lausanne.

3) **Conducteur** pour l'arrondissement postal de Berne. S'adresser, d'ici au 26 avril 1889, à la direction des postes à Berne.

- 4) **Chef de l'agence des messageries suisses** à Pontarlier (France).
 5) **Commis à l'agence des messageries suisses** à Pontarlier.
 6) **Chargeur et garçon de bureau** auprès de l'agence des messageries suisses à Pontarlier.
- } S'adresser, d'ici au 26 avril 1889, à la direction des postes à Neuchâtel.
- 7) **Facteur des messageries** à Aarau. S'adresser, d'ici au 26 avril 1889, à la direction des postes à Aarau.
- 8) **Buraliste postal** à Waldstatt (Appenzell-Rh. ext.). S'adresser, d'ici au 26 avril 1889, à la direction des postes à St-Gall.
- 9) **Télégraphiste** à Waldstatt. Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 1^{er} mai 1889, à l'inspection des télégraphes à St-Gall.

- 1) **Facteur de lettres** à Genève.
 2) **Garçon de bureau** au bureau principal des postes à Genève.
- } S'adresser, d'ici au 19 avril 1889, à la direction des postes à Genève.
- 3) **Facteur postal** à Ollon (Vaud). S'adresser, d'ici au 19 avril 1889, à la direction des postes à Lausanne.
- 4) **Dépositaire postal et facteur** à Gasel (Berne).
 5) **Facteur postal** à Münchenbuchsee (Berne).
 6) **Dépositaire postal et facteur** à Seftigen (Berne).
- } S'adresser, d'ici au 19 avril 1889, à la direction des postes à Berne.
- 7) **Commis de poste** à Bâle. S'adresser, d'ici au 19 avril 1889, à la direction des postes à Bâle.
- 8) **Leveur de boîtes aux lettres** à Zurich.
 9) **Facteur postal** à Neuhausen (Schaffhouse).
- } S'adresser, d'ici au 19 avril 1889, à la direction des postes à Zurich.
- 10) **Conducteur** pour l'arrondissement postal de Coire. S'adresser, d'ici au 19 avril 1889, à la direction des postes à Coire.
- 11) **Télégraphiste** à Villars-sur-Ollon (Vaud). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 24 avril 1889, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.
- 12) **Télégraphiste** au nouveau bureau spécial à Davos-Platz (avec logement pour l'employé). Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 24 avril 1889, à l'inspection des télégraphes à Coire.



Organe de publicité

pour

les avis en matière de transports et tarifs des chemins de fer et bateaux à vapeur sur territoire suisse.

Publié par le département fédéral des chemins de fer.

Annexe à la feuille fédérale suisse et à la feuille officielle suisse du commerce.

N^o 15.

Berne, le 13 avril 1889.

II. Règlements et classification des marchandises.

C. Service de transit.

107. ($\frac{1}{8}$) *I^{re} partie des tarifs de marchandises Allemagne et Pays-Bas-Autriche-Hongrie, du 1^{er} août 1888. I^{re} annexe.*

Le 15 mars 1889 est entrée en vigueur une I^{re} annexe à la susdite I^{re} partie, applicable en outre aussi au service direct des marchandises Tyrol et Vorarlberg-sud-ouest de l'Allemagne et contenant des *modifications et adjonctions aux dispositions réglementaires, aux prescriptions de tarif et à la classification des marchandises.*

Zurich, le 4 avril 1889.

*Direction
des chemins de fer du Nord-Est suisse.*

D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.

108. ($\frac{1}{8}$) *I^{re} partie des tarifs des marchandises néerlandais-allemands, du 15 mai 1887. II^{me} annexe.*

Une II^{me} annexe est entrée en vigueur à partir du 10 avril 1889, à la I^{re} partie du tarif des marchandises de l'Union néerlandaise-allemande, du 15 mai 1887. Elle contient des *modifications et des compléments au règlement d'exploitation, ainsi que de nouvelles prescriptions de tarif générales avec classification des marchandises.* Pour autant que les modifications portent sur des augmentations des taxes de transport, les dispositions actuelles restent encore en vigueur jusqu'au 15 mai 1889.

Notre bureau des tarifs des marchandises donnera des renseignements ultérieurs.

Carlsruhe, le 10 avril 1889.

*Direction générale
des chemins de fer de l'Etat grand-ducal badois.*

III. Service des voyageurs et des bagages.

A. Service suisse.

109. ($\frac{15}{89}$) *Tarif des voyageurs et des bagages pour le service intérieur du chemin de fer du Seethal, du 15 janvier 1888.*

II^{me} annexe.

Le 1^{er} mai 1889 entrera en vigueur une II^{me} annexe au tarif ci-dessus, renfermant entre autres des *diminutions* de taxe pour les voyageurs. On peut en prendre connaissance dans nos stations et haltes.

Hochdorf, le 8 avril 1889.

*Direction de l'exploitation
du chemin de fer du Seethal argovien-lucernois.*

110. ($\frac{15}{89}$) *Tarif pour billets de dimanche G B S C B, du 1^{er} juin 1884. Nouvelle édition.*

Le 1^{er} mai 1889 entrera en vigueur un nouveau tarif pour les billets des dimanches et jours fériés en service entre le Gothard et le Central suisse.

Ce tarif renferme des taxes pour les relations suivantes:

Bâle-Göschenen, Airolo et Lugano.

Aarau-Arth-Goldau, Brunnen, Airolo et Göschenen.

Wohlen-Arth-Goldau, Brunnen, Airolo et Lugano.

Lucerne, le 5 avril 1889.

*Direction
du chemin de fer du Gothard.*

B. Service avec l'étranger.

111. ($\frac{15}{89}$) *Tarif des voyageurs et des bagages chemins de fer badois-Suisse via Bâle, du 1^{er} décembre 1880.*

*Tarif des voyageurs et des bagages chemins de fer badois-Suisse via Schaffhouse, Waldshut et Bâle, du 1^{er} juillet 1881.
Nouvelle édition.*

Le 1^{er} mai 1889 entrera en vigueur un nouveau tarif pour le transport des voyageurs et des bagages entre des stations des chemins de fer de l'Etat badois, d'une part, et des stations des chemins de fer du Central suisse, du Jura-Berne-Lucerne, du Bôdeli, du Jura neuchâtelois, de

la Suisse Occidentale-Simplon et du Rigi, d'autre part. Ce tarif supprimera et remplacera les tarifs actuels pour le même service via *chemin de jonction à Bâle*, du 1^{er} décembre 1880 et via *Waldshut et Schaffhouse* ou *Bâle*, du 1^{er} juillet 1881.

On peut consulter le nouveau tarif aux stations intéressées à ce service.

Bâle, le 10 avril 1889.

*Comité de direction
des chemins de fer du Central suisse.*

IV. Service des marchandises.

A. Service suisse.

112. ($\frac{15}{8}$) *Tarif des marchandises A S B-S C B, J B L, Bödéli, E B, J N, du 1^{er} janvier 1886. III^{me} annexe.*

Le 1^{er} mai 1889 entrera en vigueur une III^{me} annexe au tarif des marchandises pour le service direct entre les stations du Sud de l'Argovie et de Bremgarten, d'une part, et les stations du Central suisse, du Jura-Berne-Lucerne, du Bödéli, de l'Emmenthal et du Jura neuchâtelois, d'autre part, du 1^{er} janvier 1886, contenant de *nouvelles observations* au *tarif principal*, ainsi que de *nouvelles distances* et *taxes* pour le trafic avec la *Chaux-de-fonds* et les stations du *Jura neuchâtelois*.

Bâle, le 11 avril 1889.

*Comité de direction
des chemins de fer du Central suisse.*

113. ($\frac{15}{8}$) *Tarif des marchandises S T B-S C B, A S B, J B L, Bödéli, E B, J N, du 15 juin 1885. III^{me} annexe.*

Le 1^{er} mai 1889 entrera en vigueur une III^{me} annexe au tarif des marchandises pour le service direct entre les stations des chemins de fer du Seethal argovien-lucernois, d'une part, et celles du Central suisse, du Sud de l'Argovie, du Jura-Berne-Lucerne, du Jura neuchâtelois, du Bödéli et de l'Emmenthal, d'autre part, du 15 juin 1885, contenant de *nouvelles observations* au *tarif principal*, ainsi que de *nouvelles distances* pour la *Chaux-de-fonds* et certaines stations du *Jura neuchâtelois*.

Bâle le 11 avril 1889.

*Comité de direction
des chemins de fer du Central suisse.*

B. Service avec l'étranger.

114. ($\frac{15}{8}$) *Service des marchandises bohémien et hongrois-suisse.*

Le public intéressé est informé que pour le trafic entre la *Suisse* et la *Bohême* des *taxes récentes locales*, soit *directes* plus réduites que celles

résultant de l'application des tarifs généraux directs de 1873 existent de et pour les stations frontières de *Romanshorn, St-Margrethen, Buchs, Bregenz et Lindau.*

Les tarifs de 1873, ainsi que les tarifs directs pour la Hongrie supprimés dès le 1^{er} décembre 1888 sont soumis à un remaniement qui exigera encore un certain espace de temps.

En attendant, les administrations des chemins de fer de l'Union suisse et du Nord-Est suisse sont disposées à donner, sur demande, les renseignements visant les taxes les plus favorables pour les transports de et pour la Bohême et la Hongrie et elles se chargent, sur présentation des lettres de voiture, de transmettre aux administrations des chemins de fer étrangers les réclamations de ces taxes.

Les stations des chemins de fer suisses ont reçu l'ordre de rappeler ces circonstances au public soit à la consignation, soit à la livraison des marchandises de provenance ou à destination de la Bohême et de la Hongrie.

St-Gall, le 6 avril 1889.

*Direction
des chemins de fer de l'Union suisse.*

115. (1884) III^{me} partie des tarifs des marchandises austro-hongrois-suisse.

Livret 1, service avec l'Autriche, du 6 septembre 1884.

Livret 2, service avec la Hongrie, du 6 septembre 1884.

Nouvelle édition différée.

Nous référant à notre publication parue sous chiffre 53 dans l'organe de publicité n° 6, du 9 février 1889, nous informons que les livrets 1 et 2 des tarifs austro-hongrois-suisse, du 6 septembre 1884, dénoncés pour le 30 avril 1889, restent en vigueur jusqu'à fin juin 1889.

Zurich, le 11 avril 1889.

Au nom de l'Union :
*Direction
des chemins de fer du Nord-Est suisse.*

116. (1887) Tarif exceptionnel n° 16 pour engrais Bavière-V S B, du 1^{er} janvier 1887.

Taxes exceptionnelles pour vaisselle émaillée, verrerie creuse, spath, fruits secs Bavière-V S B. Modification.

Les taxes pour *Rorschach* contenues dans le tarif exceptionnel provisoire n° 16, du 1^{er} janvier 1887, pour le transport d'engrais par chargements de 10 000 kilogrammes entre la Bavière et les chemins de fer de l'Union suisse, ainsi que les taxes exceptionnelles ci-après pour des chargements de 10 000 kilogrammes pour *Rorschach* :

- 1° pour vaisselle émaillée d'Amberg ;
- 2° pour verrerie creuse d'Eger ;

3° pour *spath de Nabburg et Schwarzenfeld* ;
 4° pour *fruits secs de Passau-quai du Danube*,
 ont été *supprimées* et *remplacées* par le tarif entré en vigueur le 1^{er} avril 1889 entre la Bavière et le Nord-Est suisse (partie II, livret 1).

St-Gall, le 8 avril 1889.

Direction
des chemins de fer de l'Union suisse.

117. (1^{er} 1/2) *Tarif G. V. pour beurre, poissons, viande, volaille morte et gibier Suisse-Paris, du 1^{er} novembre 1887. Nouvelle édition.*

En lieu et place du tarif pour le transport de beurre, poissons, viande, volaille morte et gibier au départ de stations suisses pour Paris, du 1^{er} novembre 1887, un nouveau tarif, dans lequel de nouvelles stations ont été comprises, entrera en vigueur le 1^{er} mai 1889.

La communication faite dans le n° 9 de l'organe de publicité du 2 mars 1889 sous chiffre 78, est annulée, attendu qu'il n'y aura pas d'élévation de taxes pour Schaffhouse.

Berne, le 12 avril 1889.

Direction
des chemins de fer du Jura-Berne-Lucerne.

Taxes exceptionnelles.

118. (1^{er} 1/2) *Transports des marchandises du tarif spécial III Mürstetten-Mulhouse-Nord.*

Le 20 avril 1889 les taxes suivantes entreront en vigueur pour le transport des marchandises du tarif spécial III de la classification contenue dans la partie I, division B des tarifs allemands-suisse :

<i>Mulhouse Nord</i>	Wagons complets de
(Alsace-Lorraine)	5000 kilog. 10 000 kilog.
de et à	centimes par 100 kilog.
<i>Mürstetten</i>	136 91

Zurich, le 4 avril 1889.

Direction
des chemins de fer du Nord-Est suisse.

Détaxes

119. (1^{er} 1/2) *Transports de tabacs Buchs-transit (Budapest)-Grandson.*

Une taxe de 366 centimes par 100 kilogrammes de *Buchs à Grandson* sera introduite par voie de détaxe pour le transport de tabacs par chargements de 10 000 kilogrammes de *Budapest*.

St-Gall, le 11 avril 1889.

Direction
des chemins de fer de l'Union suisse.

120. ($\frac{15}{8}$) *Transports de cigares Magadino-Bâle S C B-transit et Bâle gare badoise-transit.*

En nous référant à nos avis n^{os} 427 ($\frac{44}{88}$) et 496 ($\frac{50}{88}$), nous informons le public intéressé que la taxe de fr. 32.46 par tonne accordée par voie de détaxe sur les parcours Magadino-Bâle Central suisse-transit et Bâle gare badoise-transit pour les transports de cigares de Brissago vers l'Amérique du Sud, sera désormais applicable, aux mêmes conditions, à tous les transports de cigares par wagons complets de 5000 kilogrammes au départ de Brissago, destinés au *trafic d'outre-mer* et dirigés pour y être embarqués sur un port allemand, hollandais, belge ou français.

Lucerne, le 9 avril 1889.

*Direction
du chemin de fer du Gothard.*

D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.

121. ($\frac{15}{8}$) *II^{me} partie des tarifs pour l'Union ouest-allemande. Dispositions particulières et taxes, du 1^{er} septembre 1888.*

II^{me} annexe.

Le 10 avril 1889 entrera en vigueur dans le service ouest-allemand un tarif exceptionnel pour le transport de *colis isolés* destinés à être exportés par des ports de mer allemands dans des pays ne faisant pas partie de l'Empire.

Le calcul de la taxe dès les stations badoises de l'Union aura lieu sur la base des distances du tarif, d'après les taxes de la classe A¹.

En même temps paraîtra la II^{me} annexe au tarif des marchandises de l'Union ouest-allemande II^{me} partie; du 1^{er} septembre 1888. Cette annexe contient les conditions relatives à l'application du tarif exceptionnel et les prescriptions de contrôle pour les colis isolés destinés à l'exportation, en outre une *nouvelle rédaction* de la *liste des articles du tarif exceptionnel n^o 1 pour bois*, etc., ainsi que de *nouvelles dispositions* concernant le calcul de la taxe et l'application du tarif exceptionnel pour certaines marchandises par *colis isolés*.

Carlsruhe, le 6 avril 1889.

*Direction générale
des chemins de fer de l'Etat grand-ducal badois.*

Communications tirées de feuilles d'avis étrangères

Tarif intérieur des marchandises des chemins de fer de l'Etat autrichien, du 1^{er} juillet 1883. — A partir du 15 avril 89 jusqu'à nouvel avis, au plus tard jusqu'à fin 89, soit jusqu'à l'exécution par voie de tarif, les espèces de bois désignées sous position 245 de la classification des marchandises contenue dans la partie commune I des chemins de fer austro-hongrois, du 1^{er} sept. 87, dans le service intérieur des chemins de fer de l'Etat autrichien, seront aussi tarifées d'après la classe II, A, A, lorsqu'elles seront consignées *brutes, préparées pour l'exploitation d'un métier ou d'une industrie*. Oesterr. Verordnungsbl. f. Eisenb. u. Schifffahrt, n^o 41, du 6 avril 89.

Tarifs pour le transport des marchandises en petite vitesse sur le P.L.M., du 20 septembre 1885, édition du 15 décembre 1886. — Les tarifs spéciaux suivants pour le tarif interne du PLM sont modifiés et complétés comme suit :

- 1) Tarif spécial n° 16 pour les graisses, etc. Les taxes exceptionnelles suivantes sont accordées, entre autres, pour l'acide stéarique et la stéarine en chargements de 5000 kg. :

de	}	Genève	fr. 30. —
Marseille (S-C) et Cette-ville		Delle-frontière	» 37. —
à		Vallorbes-frontière »	37. —
		Villers-frontière	» 37. —
- 2) Tarif spécial n° 22 pour les engrais. Il est introduit un certain nombre de modifications et de compléments à la classification des marchandises.
- 3) Tarif spécial n° 27 pour dépouilles d'animaux et produits accessoires. La nouvelle édition de ce tarif a provoqué un certain nombre de modifications et de compléments à la classification.
- 4) Tarif spécial n° 32 pour les transports en wagons spéciaux. Le poids maximum de la tare des wagons à fournir par l'expéditeur est porté de 7500 kg. à 8500 kg.

Bulletin d. prop. de tarifs, n° 152, du 1^{er} avril 89.

Tarif des marchandises Bade-Wurtemberg, du 1^{er} avril 1887. — Une VI^{me} annexe a paru le 5 avril 89. Elle contient entre autres un nouveau tarif exceptionnel n° 18 pour poussière de tourbe consignée comme colis isolés des stations wurtembergeoises. Samml. v. Verfüg. d. Generaldir. d. bad. Staatsbahnen, feuille 18, du 6 avril 89.

Livret VI^b pour le service des marchandises belge-sud-ouest-allemand, du 1^{er} mars 1888. — Les taxes suivantes sont comprises dans le livret VI^b du tarif des marchandises belge-sud-ouest-allemand :

	Grande vitesse.	Petite vitesse.
	Parties isolées.	
	Prix en francs.	
Bouffloux-Bâle-loco	14. 05	68. 74
Bouffloux-Bâle-transit	13. 75	66. 74

Samml. v. Verfüg. d. Generaldir. d. bad. Staatsbahnen, feuille 18, du 6 avril 89.

Communications du département des chemins de fer.

D'après une communication de la direction des chemins de fer de l'Union suisse, la station de « Kaltbrunn » de la ligne Rapperswyl-Weesen portera, à partir de ce jour, la désignation « *Kaltbrunn-Benken* ».

Tableau des trains ayant circulé pendant le mois de février 1889 sur les chemins de fer suisses et des retards qu'ils ont subis.

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.	21.	22.	23.	24.	25.	26.	27.	28.	29.	30.	31.	32.	
Désignation des lignes.	Longueur des lignes en exploitation. Kilomètres.	Dont à double voie.	Total des trains expédiés.					Nombre total parcouru de		Des kilomètres de trains appartiennent:		Un kilomètre exploité est parcouru par kilomètre d'essieux.	Retards à l'arrivée à la gare destinataire.					Cause des retards.			Nombre pour cent:		Coïncidences manquées:		Nombre des kilomètres		Parcours moyen par heure de marche, y compris les arrêts.					
			Ordinaires.		Extraordinaires.			Kilomètres de trains.	Kilomètres d'essieux.	aux trains ordinaires, directs, omnibus et mixtes.			à chaque train en moyenne.	Trains express et omnibus.		Trains mixtes.			Total des retards.	Sur la ligne elle-même.			des trains ordinaires ayant subi des retards comparé au nombre total des trains.	au mois correspondant de l'année précédente.	par les trains directs et omnibus.	par les trains mixtes.	de trains	d'essieux	par retard sur la ligne elle-même.	Trains directs et omnibus.	Trains mixtes.	
			Trains express et omnibus.	Trains mixtes.	Trains de marchandises.	Trains express et omnibus.	Trains de marchandises.			Retard moyen.	Retard le plus fort.			Nombre.	Retard moyen.	Retard le plus fort.	Par les correspondances étrangères.	Ensuite d'accidents et d'influences atmosphériques.		Service des gares et des trains.	Total.	Nombre.										de trains
			Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.		Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.	Minutes.
Nord-Est Suisse ¹⁾	689	90	5 068	1 204	888	1	527	298 338	7 469 105	247 884	40	10 841	16	30	92	1	44	44	17	8	9	—	9	0,14	0,14	2	1	33 149	829 901	27,4	17,6	
Suisse Occidentale et Simplon ²⁾	644	61	2 765	1 401	560	3	167	247 022	5 173 897	229 102	55	8 034	107	59	400	43	65	283	150	24	118	8	126	3,02	0,98	64	5	1 961	41 068	27,8	19,6	
Central-Suisse ³⁾	393	97	3 022	564	1 453	—	6	196 708	5 337 854	140 988	40	13 583	25	37	119	—	—	—	25	10	13	2	15	0,42	0,09	5	—	13 114	355 857	29,2	20,2	
Jura-Berne-Lucerne	361	11	2 136	348	793	—	—	148 440	3 065 874	109 610	45	8 493	20	60	260	2	19	20	22	13	9	—	9	0,86	0,25	19	—	16 494	340 653	27,1	17,4	
Union-Suisse ⁴⁾	314	9	1 984	532	28	3	153	120 026	2 903 788	112 744	45	9 243	12	14	22	—	—	—	12	4	5	3	8	0,82	0,24	—	—	15 004	362 974	26,5	14,0	
Gothard	266	19	1 120	—	476	2	209	156 005	4 345 186	99 320	90	16 336	16	40	180	—	—	—	16	1	12	3	15	1,84	3,87	2	—	10 401	289 680	27,1	—	
Seethal argovien-lucernois	46	—	239	56	—	2	—	11 542	80 424	11 504	39	1 749	1	15	15	—	—	—	1	1	—	—	—	—	0,84	—	—	—	—	—	18,7	13,3
Emmenthal	43	—	224	224	—	—	16	9 824	146 238	9 632	22	3 401	1	12	12	—	—	—	1	—	1	—	1	0,22	0,22	—	—	9 824	146 238	28,8	2,5	
Jura neuchâtelois	40	—	616	112	—	—	63	12 267	150 104	11 324	16	3 753	26	33	143	—	—	—	26	13	12	1	13	1,70	0,14	8	—	944	11 547	20,2	15,7	
Tössthal	40	—	252	56	48	—	—	10 292	93 254	9 044	30	2 282	1	13	13	—	—	—	1	—	1	—	1	0,82	—	—	—	10 292	93 254	21,7	14,9	
Appenzel	26	—	—	622	48	2	—	7 550	76 226	7 288	12	2 932	—	—	—	11	41	33	11	—	11	—	11	1,77	—	—	4	687	6 930	—	16,4	
Frauenfeld-Wyl	18	—	—	280	—	4	—	4 996	38 538	4 928	18	2 141	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,68	—	—	—	—	—	15,0	—
Wädenswil-Einsiedeln	17	—	—	224	—	—	—	3 808	19 244	3 808	17	1 132	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17,0	—
Lausanne-Echallens	15	—	—	232	—	—	—	3 424	30 756	3 424	15	2 051	—	—	6	59	177	6	—	6	—	—	6	2,69	3,83	—	—	571	5 126	—	16,4	
Waldenbourg	14	—	224	56	—	1	—	3 926	30 836	3 920	14	2 203	4	19	31	—	—	—	4	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,2	12,3	
Birsigthal	13	—	—	616	—	—	—	6 888	68 116	6 888	12	5 240	—	—	—	1	70	70	1	—	1	—	1	0,16	0,16	—	4	6 888	68 116	—	14,8	
Tramelan-Tavannes	9	—	—	278	—	4	—	2 538	12 780	2 502	9	1 420	—	—	—	2	20	25	2	1	1	—	1	0,86	—	—	—	2 538	12 780	—	15,4	
Bödeli	9	—	196	—	56	—	2	1 830	13 478	1 540	8	1 498	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,7	—	
Rorschach-Heiden	7	—	—	168	—	—	—	1 176	6 227	1 176	7	890	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,5	—
Genève-Veyrier	6	—	—	588	—	16	—	3 624	19 320	3 528	6	3 220	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,98	—	—	—	—	—	18,0	—
Kriens-Lucerne	3	—	—	794	—	—	—	2 382	14 064	2 382	3	4 688	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,0	—
Totaux et chiffres moyens	2 973	287	17 846	8 355	4 350	38	1 143	1 252 606	29 095 309	1 023 036	40	9 787	229	47	400	66	57	283	295	79	199	17	216	0,82	0,89	100	14	5 800	134 701	27,1	17,2	
Au mois correspondant de 1888	2 922	287	16 941	8 877	4 328	143	990	1 230 235	29 564 404	1 001 669	39	10 118	144	38	387	28	61	330	172	71	82	19	101	0,99	—	77	8	12 181	292 717	26,6	16,9	

1) y compris la ligne du Betsberg.
 2) y compris les lignes Bulle-Romont, Régional du Val de Travers et Pont-Vallorbes.
 3) y compris raccordement de Bâle, la ligne du Sud-Argovien et Wohlen-Bremgarten.
 4) y compris les lignes de Rapperswil-Pfäffikon, de Wald-Rüti et du Toggenbourg.

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1889
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.04.1889
Date	
Data	
Seite	832-836
Page	
Pagina	
Ref. No	10 069 291

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.